

## Le dossier de l'Emprunteur :

inscrit auprès de BNP Paribas Personal Finance, ci-après dénommé le prêteur -  
établissement de crédit - SA au capital de 546 601 552 euros - 547 097 702 RCS Paris  
siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris  
ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr)

## Vendeur ou le Prestataire de service :

nom du vendeur  
nom du vendeur  
forme juridique  
capital social  
siège social est

## SAS SFTE

techniparc de la bastidonne  
chemin de l'aumône vieille  
13681 AUBAGNE CEDEX  
siret : 391 953 023 00044

numéro Siren

le RCS

## Description des biens, prestations ou de la prestation de service :

Le descriptif doit être suffisamment détaillé et doit correspondre à ce qui est indiqué dans le bon de commande ainsi que dans le contrat de crédit

Le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service, après avoir été informé par le Prêteur de l'acceptation du crédit dans le délai visé à l'article L. 312-52 du code de la consommation, certifie sous sa responsabilité :

- Que la livraison du bien à l'Acheteur et/ou la réalisation de la prestation de service a été réalisée conformément au contrat de vente conclu par ce dernier
- Que l'offre de contrat de « crédit » accessoire à une vente » a été signée par l'Emprunteur
  - ☐ dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service ou en foire et salon
  - Que dans le cadre d'une vente réalisée dans l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service l'Acheteur ☒ a demandé ☐ n'a pas demandé à être livré immédiatement dans les conditions prévues aux articles L. 312-47 et R. 312-20 du Code de la consommation, ramenant le délai de rétractation à la date de livraison du bien et/ou de la réalisation de la prestation de service, lequel ne peut jamais être inférieur à 3 jours ou excéder 14 jours
  - ☒ au domicile de l'Emprunteur ou dans tout autre lieu que l'établissement du Vendeur ou du Prestataire de service
  - ☐ par une technique de communication à distance (en Vente à Distance)

- Que le montant du versement comptant a été intégralement versé par l'Acheteur

En conséquence, le soussigné, en sa qualité de Vendeur ou de Prestataire de service

- demande au Prêteur de procéder à la mise à disposition des fonds d'un montant de 2950 euros au titre du contrat de crédit ci-dessus référencé
- se reconnaît responsable et s'engage à rembourser le Prêteur à sa première demande, à concurrence du montant total du financement et de toutes autres sommes stipulées au contrat de vente signé par l'Acheteur
  - au cas où les stipulations ci-dessus n'auraient pas été respectées
  - en cas d'inexactitude dans les informations mentionnées sur l'offre du contrat de vente ainsi que sur les présentes, ou tout autre document

for :

LALINDE

Date :

Signature du Vendeur  
ou du Prestataire de service

Signature du Vendeur ou du Prestataire de service

Cachet Commercial

SAS SFTE

techniparc de la bastidonne  
chemin de l'aumône vieille  
13681 AUBAGNE CEDEX  
siret : 391 953 023 00044

## ATTESTATION DE LIVRAISON

L'Emprunteur/Acheteur reconnaît en signant la présente attestation sans réserve que la livraison du bien et/ou la fourniture de la prestation de service ci-dessus désigné(e) a été pleinement effectuée conformément au contrat principal de vente créativement conclu avec le Vendeur ou le Prestataire de service

que cette livraison ou fourniture est intervenue le : LALINDE

Il reconnaît que conformément à l'article L. 312-48 du code de la consommation ses obligations au titre du contrat de « crédit accessoire à une vente » ci-dessus référencé prennent effet à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation de service. En conséquence, il demande au Prêteur par la signature de la présente attestation et en sa qualité d'Emprunteur de procéder à la mise à disposition des fonds au titre dudit contrat de « crédit accessoire à une vente »

T. Murphy

ici